

*PLESSIS Ste Opportune
église Plessis*

Arrêté.

*Le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques;*

*Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques
en date du 26 Février 1921,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Plessis
Sainte-Opportune en date du 5 Avril 1921,*

Arrête :

Article premier.

L'église de Plessis Sainte-Opportune (Eure)

est classée parmi les monuments historiques

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau
des hypothèques de la situation de l'immeuble
classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département
de l'Eure,

et au Maire de la commune de Plessis-

Sainte-Opportune, propriétaire du monument,

qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Fait à Paris, le 23 Avril 1924.

Le Préfet, Léon BERARD

Signé Léon BERARD

Département :
EURE

Commune :
LE PLESSIS STE OPPORTUNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BERNAY

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

